

**AVENANT N°1**

**CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION**

**DE LOCAUX COMMUNAUX**

**A L'ASSOCIATION BASKET CLUB DES REMPARTS**

Entre les soussignés,

D'une part,

La Commune de Saint-Mitre-les-Remparts, propriétaire, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Vincent GOYET, ci-après dénommée « la Commune »,

Et d'autre part,

L'Association Basket Club des Remparts représentée par son Président en exercice, Monsieur Patrice GIUDICE, ci-après dénommée « L'Association »,

Vu la convention de mise à disposition des équipements communaux à l'Association Basket Club des Remparts en date du 8 septembre 2020,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

Il est mis à la disposition de l'Association le gymnase du complexe sportif René Jauras situé Boulevard Jean Jaurès – 13920 Saint Mitre les Remparts du 2 au 31 août 2021 dans les conditions suivantes :

- Le lundi et le mercredi de 19h30 à 22h30
- Le mardi et le jeudi de 19h30 à 21h00
- Le vendredi de 19h30 à 22h30

Tous les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 28 juin 2021

Pour la Commune  
Monsieur Vincent GOYET  
Maire



*V. Goyet*

Pour l'association  
Monsieur Patrice GIUDICE  
Président

*Patrice Giudice*

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20210628-DEC2021-57-CC  
Date de télétransmission : 03/08/2021  
Date de réception préfecture : 03/08/2021